



Probleme de créance avec ex mari

Par **flash19**, le **09/06/2009** à **11:02**

Bonjour,

Ma nouvelle compagne est en instance de divorce depuis 3ans elle a la garde des deux enfants et ne touche pas de pension alimentaire, elle est au chômage depuis moins de 2 ans donc en fin de droit a la fin de l'année

Elle c'est retrouvé Co empreintrice lors de sont mariage de plusieurs crédit

Il est spécifier lors d'un jugement que son ex devait régler la dette du couple provisoirement jusqu'au divorce finale.

Il a déposé un dossier de surendettement et ne travail plus pour ne rien payer (ni pension ni dette, ni aide judirectionnel)

Passer deux an de divorce le blocage des créancier vis-à-vis a son dossier de surendettement c'est levé, il a eu le culot de donner notre adresse au créancier car lui se dit insolvable.

Bien sur les créanciers non pas perdu de temps pour nous retrouvé

Ma question : les huissier peuvent' ils passer outre la décision de jugement.
Cela ne devient t'il pas un désaveu du jugement si on cède au menace des huissiers
Notre avocat nous conseils, qu'elle monte un dossier de surendettement elle aussi, problème elle n'a aucun document de dette es ce la bonne solution suivant le jugement

Et moi qui n'a rien à voir dan l'affaire est ce que je risque de voir les huissiers débarquer chez

moi.

Merci pour votre aide je suis un peu désespéré

Par **flash19**, le **11/06/2009** à **11:24**

quelqu'un aurait t'il des reponses
merci